

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme en date du
(JORT n°du.....)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien

Domaine de la prestation : Encouragements et aides de l'Etat

Objet de la prestation : Visa des listes des équipements touristiques

Conditions d'obtention

- Avoir obtenu l'attestation de dépôt de déclaration d'investissement
- Les équipements doivent figurer dans la liste des biens d'équipement nécessaires à la réalisation des investissements dans le secteur touristique et éligibles au bénéfice des incitations fiscales

Pièces à fournir

- Demande au nom du directeur général de l'office national du tourisme tunisien
- Factures proforma des équipements
- Liste des équipements acquis localement fixant la quantité, le fournisseur et la valeur globale hors T.V.A
- Liste du matériel à importer précisant le pays d'origine, la valeur CIF (coût et fret)
- Programme d'utilisation de certains matériels

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none">- Dépôt du dossier- Etude du dossier- Réponse au demandeur	<ul style="list-style-type: none">- Direction de promotion des investissements- Direction régionale de la douane concernée- Bureau de contrôle des impôts	<ul style="list-style-type: none">- 15 jours à partir de la date de dépôt du dossier.

Lieu de dépôt du dossier

Service : - Direction générale de l'office national du tourisme tunisien
- Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Délai d'obtention de la prestation

- 15 jours à partir de la date de dépôt du dossier.

Références législatives et /ou réglementaires

- Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements et ses textes d'application